

Questions	Réponses
<p>Pour le formulaire d'offre de prix N° 8 pour le douar Tizintlamt Oumaqmaq (commune d'Assaki), est-il possible d'atteindre le débit requis de (5 m³/HMT:400m) avec une pompe de 11 kw.?</p>	<p>Il est essentiel de prendre en considération le cahier des charges dans sa globalité. On peut y lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En page 32 sous le titre Présentation des offres il est stipulé « ...Il est également tenu d'y joindre une note de calcul de dimensionnement de matériel de pompage et de production d'eau prévue... » • En page 33 sous le tableau récapitulatif la note indique : « Les puissances de la pompe immergée et du champ photovoltaïque sont données à titre indicatif et à confirmer dans la note de la solution proposée par le fournisseur ainsi que la puissance de l'onduleur variateur de pompage solaire qui doit être compatible avec les deux.
<p>Quels sont les niveaux de calage des pompes immergées, afin de nous permettre de chiffrer la colonne montante pour chaque forage?</p>	<p>La réponse est dans le tableau joint à la liste des questions et réponses</p>
<p>Le prix n°5 comprend-il, en plus des groupes électro-pompes, la fourniture et l'installation des colonnes montantes : comme indiqué par l'expression " ... le cas échéant. " utilisée dans le CSC? Si oui, pourriez-vous préciser le matériau, les grades, les sections et les longueurs de ces colonnes montantes ?</p>	<p>Pour rappel, l'objectif du projet est la réalisation de solutions complètes opérationnelles et efficaces de pompes solaires au niveau des communes rurales sinistrées de la province de Taroudant.</p> <p>« Le cas échéant » dans le CSC fait référence aux canalisations, certains sites disposent déjà de canalisations installées – voir tableau des sites</p> <p>Pour les colonnes montantes, voir tableau des profondeurs des puits avec niveaux d'eau (voir tableau complémentaire en pièce jointe).</p>
<p>Plus d'information sur les équipements liés à la pompe, surtout le refoulement est ce que le prix inclut le PEHD polyéthylène?</p>	<p>Pour les conduites, deux cas de figures se présentent :</p> <p>1- Sites à équiper en entier y compris les conduites - voir les bordereaux des prix par site (le prix des conduites est à renseigner distinctement de la pompe, c'est le poste 6) ;</p> <p>2 - Sites avec des conduites existantes - cela n'est pas demandé dans les tableaux des prix.</p> <p>Le récapitulatif de ces sites est donné dans le tableau de la page 33 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des points d'eau dans les différentes communes.</p> <p>Pour les accessoires, le minimum exigé est à voir en fin de page 30 et début page 31 du CSC. Dans le cas où la conduite est existante, il faut l'équiper par ces accessoires adaptés à son diamètre</p>